

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 11 décembre 2024 à 20h30

Date de la convocation : 4 décembre 2024

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Excusés : 3
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Emilie FAURE – Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie PATOUILLARD — Michèle VIAL-GAUVRIT – Béatrice BROCARD – Nicolas MELLADO – Philippe SOUQUE

Excusés : Norbert SABOT – Daniel BLACHON – Carole DEVUN

Absent : -

Béatrice BROCARD est désignée secrétaire de séance.

1. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Me Stéphane Robin, Notaire à Saint-Genest Malifaux et portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Caroline Rivoire
- Situation du bien : 2 rue de la Source
- Nature du bien : maison
- Montant : 98 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble bâti désigné ci-dessus.

2. Personnel communal – mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération 2024-05-01 du 28 août 2024 créant un poste d'agent de maitrise, il convient d'actualiser le tableau des effectifs. Monsieur le Maire précise que le tableau des effectifs doit être actualisé à chaque changement de grade d'un agent.

Monsieur le Maire précise que la modification du tableau des effectifs a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial du CDG43 en date du 26/11/2024.

Le tableau des effectifs se compose de la manière suivante :

- 1 poste de rédacteur : 151,67 heures
- 1 poste d'agent de maitrise : 151,67 heures
- 1 poste d'adjoint technique : 151,67 heures

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

3. Achat d'un véhicule Kangoo à la Communauté de Communes Loire Semène

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, que la Communauté de Communes Loire Semène procède à la vente de véhicules utilitaires. Un véhicule Renault Kangoo avec un kilométrage de 109 000 km, est proposé à la commune avec un prix de réserve de 8291,00€. Après négociation avec la communauté de communes, et après quelques travaux de remise à niveau, le prix retenu est de 6907,45€.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'acquisition du véhicule Renault Kango vendu par la Communauté de Communes Loire Senème pour un montant de 6907,45 €.

4. Autorisation de vente du véhicule communal Renault Kangoo

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une offre de rachat du véhicule utilitaire actuel de la Commune a été formulée par le garage Concept Autos situé à Saint-Victor Malescours, pour un montant de 1300,00€.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la vente du véhicule Renault Kango pour un montant de 1300,00 € au garage Concept Autos.

5. Avenant n°1 au bail de location de la Maison d'Assistants Maternelles

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la demande de la MAM'lescours de mensualiser le paiement des charges concernant l'électricité, il convient de rédiger un avenant au bail de location de la maison d'assistantes maternelles.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la MAM'lescours versera à la commune, un montant de 120,00€ pour les frais d'électricité. Une régularisation aura lieu à la date anniversaire de la prise d'effet du bail soit au mois de mars de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'avenant au bail de location avec la MAM'lescours.

6. Approbation convention entre la Commune et l'Association Diocésaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune met à disposition de l'Association Diocésaine, le presbytère attenant à la mairie, pour un loyer annuel de 210,00€. Suite à une rencontre avec les membres de l'association, Monsieur le Maire précise que celle-ci souhaite signer une convention concernant cette mise à disposition pour une durée maximale de 3 ans, période à l'issue de laquelle l'association libèrera les locaux. En cas de besoin, l'association demandera le prêt d'une salle de réunion le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention proposée par l'Association Diocésaine.

7. SICCDE – adhésion communes St-Romain les Atheux, St-Régis du Coin et Jonzieux

Monsieur le Maire précise que la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS adhère au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants qui gère la fourrière locale et qui traite principalement de la capture des chiens errants. Ce syndicat regroupe 43 communes des départements de la Haute-Loire, mais également de la Loire et de l'Ardèche. Les communes de St-Romain les Atheux, St-Régis du Coin et Jonzieux souhaitent rejoindre le syndicat. Le syndicat a refusé la demande d'adhésion de la commune de Saint-Martin de Vallamas située en Ardèche, au motif de trop éloignée de la structure qui traite la capture des chiens errants, qui se situe à Saint-Pal de Mons.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de ces communes au SICCDE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de St-Romain les Atheux, St-Régis du Coin et Jonzieux au SICCDE et autorise le Maire à signer la demande d'adhésion.

8. Comptes-rendus de réunions et points divers

- Monsieur le Maire précise que l'installation des nouveaux caveaux a été réalisée par l'entreprise « Granit et marbre de l'Emblavez » dans l'extension du cimetière. Il s'agit de 3 caveaux de 6 places et de 3 caveaux de 4 places.
- Monsieur le Maire précise que le dernier épisode de vent a généré la casse de 6 poteaux : ces poteaux cassés ont été signalés à ORANGE.
- Elisabeth ROYON rappelle que la mise en place des nouvelles colonnes de tri est toujours en cours par le SICTOM, et qu'un nouveau camion grue a été acquis par ce dernier.
- Monsieur le Maire précise que concernant la réouverture d'un chemin communal situé en lisière e bois à la Fauvinière, une rencontre avec les propriétaires concernés sera organisée début janvier 2025. Monsieur le Maire précise également que les travaux de la D23 sont stoppés désormais et reprendront en janvier 2025.
- Monsieur le Maire précise que les travaux de voirie du programme 2024 ont été réalisés par la société EIFFAGE début décembre.
- Jacques FAVARON présente les pistes envisagées par la commission développement économique de Loire Semène suite au questionnaire qui a été envoyé en 2024 aux différents commerçants du territoire. Il est envisagé la mise en place de chèques cadeaux locaux à utiliser dans les commerces de Loire Semène, également la mise en place de casiers pour récupérer des commandes en dehors des périodes d'ouverture des commerces.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h15.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance

Béatrice BROCARD

A black ink signature of Béatrice Brocard, written in a cursive style.